

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 19 mai 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Duval, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Garnier pouvoir à Madame Ruault

Objet : Mise à jour du contrat de séjour

Monsieur le Président expose le sujet suivant :

Le contrat de séjour de la Résidence Autonomie les Rosiers n'étant pas conforme aux dispositions de la loi ASV, il convient de le revoir. Ce contrat de séjour, conclu entre le résident et la résidence, a pour but de définir les conditions générales d'occupation du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité

- *D'accepter le nouveau contrat de séjour de la Résidence les Rosiers tel que présenté*
- *De charger le directeur de la résidence à mettre en œuvre le contrat de séjour*
- *D'autoriser le Président ou la vice-Présidente à signer tous documents inhérents au présent dossier*

Le Président
G. POISSON

